

Table des matières

LA VÉRIFICATION.....	3
1859.....	4
On parle d’audition.....	4
1860.....	4
Devoirs du conseil.....	4
1875.....	4
Le secrétaire doit rendre compte des finances.....	4
1881.....	4
Une année équilibrée	4
1890.....	4
Arrérages de taxes mentionnés.....	4
1895.....	5
Fin de l’année financière juin	5
1905.....	5
Paiement en trop de taxe.....	5
On surveille de près un compte	5
1906.....	5
Audition sur une période de deux ans	5
Double entrées dans les livres.....	5
Poursuite	5
1908.....	6
Une réunion au bureau du secrétaire	6

1911.....	6
Un conseil divisé	6
1932.....	6
Rapport pris en considération	6
Demande l'aide des vérificateurs du ministère des Affaires municipales	6
Accuser réception.....	6
Engage une firme de comptable	6
Rapport du ministère.....	7
Vérification sur une période de 5 années	7
Engagement de A.V. Blanchard	7
Compte à payer au Conseil de Comté	7
Rapport Blanchard.....	7
1933.....	7
Offres de service.....	7
1934.....	8
Conciliation des livres.....	8
Plusieurs offres de service.....	8
1935.....	8
Me. Geoffrion offre ses services.....	8
1937.....	8
Radiation de comptes.....	8
1942.....	8
Nouveau vérificateur	8
1951.....	9

Auditeur engager par le maire	9
1956.....	9
Compte à radier.....	9
1959.....	9
Décès	9
1960.....	9
Honoraires	9
1961.....	9
Nouveau vérificateur	9
1963.....	9
Engage une firme.....	9
1966.....	9
De nouveau Blanchard	9
1970.....	10
Honoraires.....	Erreur ! Signet non défini.

**ESSAI HISTORIQUE DE LA CORPORATION MUNICIPALE
DE SAINT-MARC-SUR-RICHELIEU**

LA VÉRIFICATION

Période : 1856-1970

1859

On parle d'audition

Mercredi 5 janvier 1859 : C'est la première fois que l'on parle d'audition dans un des procès-verbaux de la corporation municipale. Le conseil par résolution nomme deux auditeurs pour l'audition des comptes. Il s'agit du maire, monsieur Clovis Malault et monsieur le conseiller Marc Ducharme.

Devant ces nominations, nous devons nous poser la question suivante : monsieur le maire et monsieur le conseiller sont-ils en conflit d'intérêts en accomplissant cette fonction? À première vue, je dirais que oui. Mais nous sommes au temps où la grande majorité des gens se font confiance mutuellement. On se serrait la main et ce geste suffisait bien souvent pour valider une transaction.

Donc à chaque année, le conseil procédait de la même manière et en conseil les membres acceptaient les rapports annuels présentés par les auditeurs nommés à cette fin.

1860

Devoirs du conseil

21 juillet 1860 : Le conseil nomme deux conseillers pour examiner les comptes du secrétaire-trésorier.

Ces auditeurs devaient voir à ce que toutes les transactions soient validées par différentes résolutions du conseil. Les membres du conseil avaient le devoir d'analyser, de vérifier, de négocier ces transactions et de les accepter avant leurs réalisations.

1875

Le secrétaire doit rendre compte des finances

Lundi 7 juin 1875 : Le conseil ordonne au secrétaire de rendre les comptes. On peut supposer que le secrétaire avait négligé de faire son rapport. Le même rappel est fait le 10 décembre suivant.

1881

Une année équilibrée

Lundi 14 février 1881 : Lors d'une réunion, le conseil accepte un rapport dont les recettes sont de 302.01 \$ contre des déboursés de 279.74 \$. La résolution ne spécifie pas la période de l'exercice financier.

1890

Arrérages de taxes mentionnés

Mercredi premier octobre 1890 : Le secrétaire présente les comptes pour la période du 30 juin 1889 au 30 juin 1890. Ce rapport montre des recettes de 920.13 \$ contre

des déboursés de 570.43 \$. Le secrétaire spécifie qu'il y a des arrérages de taxes pour un montant de 340.24 \$.

1895

Fin de l'année financière juin

Mercredi 31 juillet 1895 : L'état présenté montre des recettes de 314.72 \$ contre des déboursés de 536.35 \$, laissant un surplus des déboursés sur les recettes de 331.63 \$.

Jusqu'à cette date, il semble que la fin de l'année fiscale soit le 30 juin de chaque année.

1905

Paiement en trop de taxe

6 février 1905 : Le conseil accepte les comptes et les réfère aux auditeurs pour vérification.

Il autorise un remboursement de taxe payé en trop par un contribuable. La somme du remboursement est de cinquante cents. Le contribuable, Monsieur Lusignan n'accepte pas ce remboursement vu que son lot a été vendu illégalement par le conseil de comté.

On surveille de près un compte

3 juillet 1905 : Le conseil autorise le paiement d'un compte par majorité des voix. Monsieur le conseiller Antoine Gatien s'oppose vu qu'il présume que les travaux ont été faits dans la paroisse de Sainte-Théodosie.

1906

Audition sur une période de deux ans

5 Février 1906 : Le conseil demande aux auditeurs de vérifier les comptes et de faire rapport. L'audition doit porter sur les deux dernières années.

Souvent, il manque une date ou autre renseignement, un espace est laissé en blanc dans le livre des procès-verbaux.

Double entré dans les livres

5 mars 1906 : Le rapport des auditeurs est examiné par le conseil. Ce rapport mentionne que quelques comptes sont entrés deux fois aux livres et doivent être retranchés. Le conseil accepte le rapport en ordonnant que les montants inscrits en double soient retranchés. Il est demandé de les percevoir auprès des personnes désignées dans la liste desdits comptes, tel qu'inscrit dans le livre des procès-verbaux.

Poursuite

3 décembre 1906 : Le conseil procède à la répartition des comptes des intéressés afin de payer les travaux faits par l'inspecteur Émery Leroux. Il est également

ordonné à l'inspecteur de poursuivre Monsieur Alexandre Dubuc pour le paiement d'une somme de 5.99 \$.

1908

Une réunion au bureau du secrétaire

6 juillet 1908 : La réunion est tenue au bureau du secrétaire.

Les auditeurs présentent au conseil leur rapport. Le rapport mentionne une correction voulant qu'une somme de 8.59 \$ ait été retirée par erreur par les commissaires d'école. Cette somme doit être inscrite aux livres de la commission scolaire et payée à la municipalité.

1911

Un conseil divisé

6 MARS 1911 : À la majorité des voix, le conseil accorde la somme de 2 \$ à Monsieur Louis Brunelle pour ses services de constable aux fêtes du centenaire de St-Marc, du bazar et de la St-Jean Baptiste. Monsieur Wilfrid Vary vote contre cette proposition

1932

Rapport pris en considération

2 mars 1932 : Le secrétaire-trésorier fait rapport de l'audition des livres préparé par Monsieur Zoël Robert, auditeur. Ce rapport montre un surplus de 676.87 \$. L'acceptation de ce rapport est prise en considération.

Demande l'aide des vérificateurs du ministère des Affaires municipales

6 avril 1932 : Il est résolu que les livres soient vérifiés gratuitement par un des inspecteurs-vérificateurs du département des affaires municipales. Il est demandé de le faire dans les meilleurs délais possible. Le conseil mentionne le nom du vérificateur voulu, Monsieur Albanie Messier.

Accuser réception du ministère

4 mai 1932 : Les membres du conseil prennent connaissance d'un accusé de réception des vérificateurs du ministère des Affaires municipales. Le conseil demande vers quelle date ils viendront.

Engage une firme de comptable

1er juin 1932 : Il est résolu de faire des démarches auprès d'auditeurs licenciés. Il est demandé à la maison Archambault et Dionne et Blanchard, auditeurs de St-Hyacinthe afin de connaître le coût de leurs services. Cette audition devra commencer sans tarder et couvrir les cinq dernières années.

Rapport du ministère

3 août 1932 : Les membres du conseil prennent connaissance du rapport de vérification des livres de caisse et autres de cette corporation, fait par Monsieur A. Messier inspecteur-vérificateur du ministère des Affaires municipales du Québec et déposé dans les archives de ce conseil.

Vérification sur une période de 5 années

5 octobre 1932 : Il est résolu qu'une audition des livres de la corporation soit exécutée pour la période couvrant les cinq dernières années. Le conseil recommande que cette audition soit confiée au même auditeur que celui de la commission scolaire, Monsieur A.V. Blanchard.

Engagement de A.V. Blanchard

12 octobre 1932 : Le conseil engage Monsieur A.V. Blanchard, comptable-vérificateur autorisé par la commission municipale de la province, pour l'audition des livres de la corporation depuis les 5 dernières années précédentes à l'année 1932. Il devra également procéder à la vérification de l'année courante au prix d'une piastre et cinquante cents jusqu'à un maximum de 260 \$. Ce prix comprenant l'audition et tous les frais occasionnés par icelle, lequel prix est accepté par monsieur Blanchard.

Il est résolu que le gérant de la succursale de la Banque Canadienne Nationale de Beloeil soit autorisé à fournir à Monsieur Blanchard tous les documents et renseignements nécessités par l'audition.

Compte à payer au Conseil de Comté

2 novembre 1932 : Par l'intermédiaire de son secrétaire Marius Laporte, le conseil de Comté réclame à la corporation de Saint-Marc la somme de 330 \$ et les intérêts. Cette somme est due depuis le 20 janvier 1932. Il est résolu que dès que le rapport de l'audition des livres sera connu, que le compte soit accepté.

Rapport Blanchard

26 novembre 1932 : Une session spéciale du conseil de la corporation a été convoquée pour prendre connaissance du rapport du vérificateur, Monsieur A.V. Blanchard. Les états montrent un déficit de 1023.17 \$.

Il est résolu de payer le compte de l'auditeur pour la somme convenu de 260 \$ au lieu de 276 \$.

1933

Offres de service

4 décembre 1933 : Monsieur L. Lesage de Beloeil offre ses services comme vérificateur des livres de la municipalité pour l'année 1933 au prix maximum de 37.50 \$. Son prix horaire est de 1.25 \$/heure.

Monsieur Léo Blanchard de St:Jean Baptiste de Rouville offre ses services de vérification pour la somme de 12 \$.

Monsieur A. V. Blanchard de St:Hyacinthe offre ses services de vérification pour la somme de 10 \$

Les offres sont prises en considération.

1934

Conciliation des livres

2 janvier 1934 : Monsieur A.V. Blanchard présente au conseil un rapport supplémentaire concernant l'audition des livres pour les années 1927:1932. Ce rapport est une réconciliation des livres de caisse de la corporation municipale et ceux de la commission scolaire.

Le conseil engage Monsieur A.V. Blanchard comme vérificateur des livres de la municipalité pour l'année 1933 et le reste de l'année 1932. L'engagement est consenti au prix de 40 \$.

Plusieurs offres de service

Le 3 décembre 1934 : Plusieurs vérificateurs offrent leurs services;

Léo Blanchard, classe B, de St-Jean-Baptiste, pour la somme de 9 \$ tous les frais compris

A. V. Blanchard, classe A, de St-Hyacinthe pour la somme de 40 \$, l'avis en surplus

L. Lesage, classe A, de Beloeil pour la somme de 30 \$, tous les frais compris.

À la majorité des voix, le conseil accorde le contrat à A. V. Blanchard à raison de 35 \$, tous les frais compris.

1935

Me Geoffrion offre ses services

Le 2 décembre 1935 : Le notaire Albert Geoffrion offre ses services pour l'audition des livres pour l'année 1935.

1937

Radiation de comptes

Le 5 mai 1937 : Vu qu'à la suite du rapport de vérification il est recommandé par le vérificateur de radier certains comptes, dont les personnes sont inconnues dans la municipalité. Les membres du conseil radient les comptes d'Auguste Beaudry pour la somme de 1.00 \$, celui d'Armand Berthiaume pour la somme de 1.50 \$ et celui de Lucien Jeannotte pour la somme de 11.60 \$.

1942

Nouveau vérificateur

4 février 1942 : Le conseil engage le comptable Léo Blanchard de St-Jean-Baptiste pour la somme de 10 \$. Le mandat de Monsieur Blanchard est l'audition des livres de la corporation pour l'année 1942. Il en est de même pour l'année 1943, l'engagement étant fait pour la somme de 8 \$.

1951

Auditeur engager par le maire

12 décembre 1951 : Le maire est autorisé à procéder à l'engagement d'un auditeur pour l'année financière se terminant en 1951.

1956

Compte à radier

Premier février 1956 : Le rapport du vérificateur est accepté et son engagement est reconduit. Le vérificateur recommande au conseil d'examiner la liste des comtes recevables et à radier certains chèques en circulation depuis nombre d'années. Le conseil accepte la recommandation.

1959

Décès

M. A.V. Blanchard, vérificateur de la municipalité depuis 28 ans, est décédé.

Le conseil engage la maison Lemieux & Bergeron pour la vérification des livres pour l'année 1959.

1960

Honoraires

Premier janvier 1960 : Les honoraires du vérificateur sont acceptés pour la somme de 85 \$.

1961

Nouveau vérificateur

6 février 1961 : Le rapport du vérificateur est accepté et Monsieur André Blanchard est nommé vérificateur.

1963

Engage une firme

4 mars 1963 : La firme Ménard et cie de Saint-Hyacinthe est engagée pour la vérification des livres comptables de la municipalité.

1966

De nouveau Blanchard

6 juin 1966 : Monsieur André Blanchard est engagé comme vérificateur.

1970

Honoraires

2 février 1970 : Les honoraires du vérificateur sont établis à 325 \$ pour la vérification des livres comptables de la municipalité.

Publication : 27 octobre 2011

Recherche et réalisation : Jacques Hébert

Pour la Société d'histoire de Cournoyer